



D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



OCTOBRE 2019

n°65

Le mot du Maire

Septembre, sonne la fin de la période estivale, vécue cette année au rythme des épisodes de canicule, nous amenant à veiller sur les plus fragiles.

Le 1er septembre, a également sonné le début de la campagne électorale, qui nous restreint dans notre communication. C'est pourquoi, je serai bref dans mon mot du maire.

Concernant la commémoration du 11 novembre et les travaux dans le bâtiment du Vert-Vallon, nous allons changer un peu les habitudes ; après la messe de 9 h 15 à l'église de Lautenbach-Zell, nous irons à 10 h 45 au Monument aux Morts de Zell puis à 11 h 15 au Monument aux Morts de Sengern et vers 11 h 45 nous prendrons le verre de l'amitié à la maison des associations de Sengern. Nous comptons sur votre présence pour rendre hommage à nos morts.

Cette année, nous n'organisons pas de remise de prix maisons fleuries (suite aux travaux du Vert-Vallon), mais nous allons distribuer dans les prochains jours, les diplômes et comme chaque année vers le mois d'avril vous pourrez récupérer vos sacs de terreaux.

Au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, je remercie et félicite, les lauréats des maisons fleuries pour le fleurissement qui est un vrai plaisir pour les yeux.

Autre nouveauté, la fête de Noël des aînés est repoussée au 12 janvier 2020 et se déroulera à la salle de l'ancienne gare de Lautenbach. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer, nous mettrons en place la navette de la commune pour vous y transporter.

Comme les fêtes de fin d'année approchent, je vous souhaite à vous et à vos proches, de finir l'année en douceur.

FISCHER J-Jacques

Responsable de publication : J-Jacques FISCHER

Commission municipale : Pascal SCHMITT, Matthieu BOECKLER, Pierre MUTZ, Richard KARMEN, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER.

Bulletin tiré à 470 exemplaires (imprimé et distribué par nos soins). Bulletin communal mis en ligne sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

Sommaire

- Le mot du Mairepage 2
- Sommairepage 3
- Séances du conseil municipal.....page 4 à 15
- Infos pratiquespage 16 à 23
- Fleurissement.....page 24 à 25
- Evénements passéspage 25 à 28
- Evénements à venir..... page 29
- Historique page 30
- Recettespage 31
- Nos joies, nos peines page 32
- Anniversaires page 33 à 34

Séance du conseil municipal du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 19 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ, Véronique FISCHER, Matthieu PFEFFER, Valérie KRATZER, Michel ZINDERSTEIN, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER.

Absents excusés : Valérie GOUAILLE, procuration à Matthieu PFEFFER, Philippe SCHMUCK, procuration à Christophe EHRHART.

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 15 FEVRIER 2019

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 février 2019.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2018 M 14

Le compte administratif 2018 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) est présenté par Mr Matthieu BOECKLER, Adjoint.

M 14 : les dépenses de fonctionnement s'élève à **552 532,67 €** et les recettes de fonctionnement à **601 179,99 €** soit un excédent de fonctionnement de **48 647,32 €**. Les dépenses d'investissement s'élève à **166 182,12 €** et les recettes d'investissement à **224 471,96 €** soit un excédent de **58 289,84 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2018 M 14

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018 M 14 dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose : Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018.

M 14 Résultat 2018 :

Excédent de fonctionnement : **48 647,32 €** - Excédent d'investissement : **58 289,84 €**

Résultat de clôture cumulé 2018 :

Excédent de fonctionnement : **577 834,56 €** - Déficit d'investissement : **33 666,59 €**

Affectation : Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **33 666,59 €**, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **544 167,97 €** est porté au compte 002.

6° BUDGET PRIMITIF 2019

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2019 de la commune.

M 14 Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 062 383,97 €. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 267 126,59 €. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve par 12 voix et 3 abstentions (Valérie GOUAILLE, Pierre MUTZ et Matthieu PFEFFER), le budget primitif 2019.

7° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Après avoir débattu lors de la commission des finances et des commissions réunies, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

- Taxe d'habitation 7,43 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,41%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 85,28 %

8° TARIFS

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 15 avril 2019)

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

| <u>Salle VERT VALLON</u> | | |
|--|---------------------|---------------------|
| | Grande salle | Petite salle |
| <u>Associations du village</u> | | |
| Réunion / Vin d'honneur / AG | gratuite | gratuite |
| Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite | 120 € | 90 € |
| <u>Particuliers du village</u> | | |
| Réunion / vin d'honneur : apéritif | 120 € | 90 € |
| Banquet / fête de famille | 160 € | 130 € |
| <u>Maison des associations Sengern</u> | | |
| <u>Particuliers du village</u> | | |
| Réunion / vin d'honneur : apéritif | | 100 € |
| Banquet / fête de famille | | 130 € |

b) Tarifs boissons + participation manifestation publique

| | Le verre | La btle |
|--|----------|---------|
| Crémant d'Alsace | 2,00 € | 12,00 € |
| Gewurztraminer | 2,00 € | 12,00 € |
| Pinot Gris | 2,00 € | 12,00 € |
| Bière pression / panaché | 2,00 € | |
| Amer bière | 2,50 € | |
| Limonade | 1,00 € | |
| Café | 1,00 € | |
| ¼ de Rouge | | 2,00 € |
| Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina | | 2,00 € |
| Eaux plates ou gazeuses | | 2,00 € |
| Punch | 3,00 € | |
| Ginette | 3,00 € | 20,00 € |
| Rosé | | 10,00 € |
| Vin rouge | | 10,00 € |
| Viennoises | | 3,00 € |
| Bretzel | | 1,00 € |
| Pâtisserie | | 2,50 € |
| Tarte flambée | | 5,00 € |
| Pizza | | 7,00 € |
| Participation manifestation publique | | 8,00 € |

Suite à une augmentation de photocopies, il sera appliqué un tarif de 0,15 € (1 page en A4) et 0,30 € (1 page en A3) à partir de 15 feuilles noir/blanc et couleur. L'encaissement des frais de photocopies sera inscrit dans la régie de recettes.

c) Divers

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------------|--|
| | | Location pâturages | 2,00 €/ha |
| Concession source | 82,00 € | Location terrains | 5,00 € |
| Concession tombe simple | 35,00 € | Location terrains | 16,00 € |
| Concession tombe double | 70,00 € | Location kritters | 1,00 € |
| Droit de place | 35,00 € | Crédits scolaires | 460,00 €/classe |
| Bois de chauffage hêtre | 55,00 € | Subv. Par élèves | 18,00 € |
| Bois bill m3 | 40,00 € | Sorties piscine/ski | 1600,00 € |
| Carte bois | gratuit | Subventions associations fixe | 40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi) |
| <u>Loyer</u> : GULLY | 350,00 € | <u>Concession columbarium</u> | |
| GUALLAR | 404,00 € | | 600 € pour 30 ans (1 case pour 2 urnes) |
| GSTALTER | 415,00 € | | 100 € pour 30 ans (renouvellement) |
| KREMP | 405,00 € | | 100 € jardin du souvenir (la plaque) |

d) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------|---------|
| flûte 17 cl | 1,50 € | plat rond inox | 8,00 € |
| verre vin blanc pied vert | 1,50 € | saladier inox | 10,00 € |
| verre Normandie 18 cl | 1,50 € | saladier verre | 8,00 € |
| verre Normandie 12 cl | 1,50 € | saucière | 5,00 € |
| verre ballon 14 cl | 1,50 € | panier à pain rond | 3,50 € |
| verre ballon 12 cl | 1,50 € | panier à pain carré | 3,50 € |
| verre à eau 22 cl | 1,50 € | planche à découper | 10,00 € |
| assiette plates | 1,20 € | plateau de service | 5,00 € |
| assiette creuse | 1,20 € | faitout bleu | 20,00 € |
| assiette à dessert | 1,20 € | poêle à frire | 10,00 € |
| fourchette | 0,50 € | casserole Téfal | 10,00 € |
| couteau | 0,50 € | cocotte | 15,00 € |
| cuillère à soupe | 0,50 € | passoire inox | 30,00 € |
| cuillère à café | 0,50 € | passoire plastique | 5,00 € |
| couteau à pain | 10,00 € | décapsuleur | 0,50 € |
| tasse à café | 2,50 € | ouvre-bouteilles | 15,00 € |
| soucoupe à café | 1,20 € | ouvre-boîte | 5,00 € |
| tasse à thé | 2,50 € | araignée | 2,00 € |
| plateau ovale inox 35 cm | 8,00 € | fouet inox | 5,00 € |
| plateau ovale inox 40 cm | 8,00 € | louche | 2,00 € |
| plateau ovale inox 45 cm | 8,00 € | petit écumoire | 3,00 € |

| | | | |
|--------------------------|---------|--------------------|----------|
| plateau ovale inox 50 cm | 10,00 € | Percolateur à café | 150,00 € |
| plateau ovale inox 60 cm | 10,00 € | Verre à bière | 1,50 € |
| carafe à eau | 5,00 € | | |

e) Location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

| | <i>Perte ou casse</i> | | <i>Perte ou casse</i> |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| flûte Savoie 17 cl | 1,50 € | Fourchette baguette | 3,00 € |
| verre vin blanc pied vert | 1,50 € | couteau steack baguette | 4,00 € |
| verre élégance 19 cl | 2,00 € | cuillère à soupe baguette | 3,00 € |
| verre élégance 24,5 cl | 2,00 € | cuillère à dessert baguette | 2,00 € |
| assiette plate julia 24 cm | 2,50 € | fourchette poisson baguette | 3,00 € |
| assiette plate julia 27 cm | 3,00 € | couteau à poisson baguette | 3,00 € |
| bol à soupe lion | 5,00 € | | |

9° REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil décide à l'unanimité, de reverser aux agents recenseurs, le montant de la dotation de l'Etat de 1905 € avant déduction des charges sociales, l'agent coordonnateur renonce à sa rémunération au profit des agents recenseurs.

10° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2019 ET ETAT D'ASSIETTE

Le plan des travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes), le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, infrastructure ...) 2019 et l'état d'assiette (programme des coupes à marteler) sont approuvés à l'unanimité.

11° EMPLOI SAISONNIER

Le Conseil décide à l'unanimité, de l'embauche de plusieurs emplois saisonniers (16 ans révolus) à temps complet pour la période de mai à septembre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique territorial - 1er échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 h/semaine (les crédits sont inscrits au budget 2019).

12° ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir discuté, le Conseil décide à l'unanimité, de l'admission en non valeur du titre suivant : facture d'eau d'un montant de 51,78 €.

13° PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DES HEURES

Le Conseil, décide à l'unanimité, de prolonger le contrat de l'adjoint technique d'un an, à compter du 6 avril 2019.

Contenu des futurs travaux du Vert-Vallon, le Conseil, décide à l'unanimité, de modifier également ses heures de travail à compter du 15 avril 2019 soit 12h07 au lieu de 15h02/semaine (avis favorable du comité technique du CDG en date du 4 avril 2019, enregistrement n° M2019.13) et suite à une nouvelle demande de l'adjoint technique 12h76/semaine à compter du 1er mai 2019.

14° DIVERS

Mr le Maire, remercie tous les bénévoles qui ont travaillé le week-end du 5, 6 et 7 avril 2019.

Séance du conseil municipal du 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à 20 h 15 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Richard KARMEN, Valérie KRATZER, Véronique FISCHER, Matthieu PFEFFER, Valérie GOUAILLE, Pierre MUTZ, Bernard HERRGOTT, Christophe ERHRHART, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK, Pascal SCHMITT.

Absents excusés : Noël ARNOLD, procuration à Jean-Jacques FISCHER, Michel ZINDERSTEIN.

Mr le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rajouter le point "*Convention de location de droit de chasse*" avant le point n° 8 "*divers*".

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 10 AVRIL 2019

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 avril 2019.

3° PROJET DE FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH AVAL ET DES COURS D'EAU DE LA REGION DE SOULTZ-ROUFFACH ET DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH SUPERIEURE ET LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH

Objet : Fusion du Syndicat mixte de la Lauch supérieure et du Syndicat mixte de la Lauch aval et des cours d'eau de la région de Sultz-Rouffach, création du Syndicat mixte de la Lauch, et renonciation à sa transformation concomitante en EPAGE

Expose des motifs Monsieur le Maire expose les motifs suivants :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). A ce titre, le bloc communal devient responsable :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques,
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès,
- de défense contre les inondations,
- et de protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la Communauté de Commune à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2018.

Les autres Collectivités (Communes, Département...) peuvent continuer d'exercer les autres missions de l'article L211-7 du Code de l'Environnement et notamment :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les Communes restent notamment concernées par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaires (murs de rives, seuils, protections de berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent. Dans cette optique, par délibération du 2 mars 2017, le Comité Syndical du syndicat mixte de la Lauch supérieure s'est prononcé en faveur de la fusion du syndicat mixte de la Lauch supérieure avec le syndicat mixte de Lauch aval, ceci pour permettre au nouveau syndicat issu de la fusion d'agir à l'échelle du bassin versant de la Lauch au titre de la compétence GEMAPI, mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées. En effet, la similitude des préoccupations des territoires couverts par ces syndicats et la problématique d'agir à une échelle territoriale adéquate incitent aux regroupements de ces deux structures.

En application de l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales, et suite à l'avis de la Commission départementale de la coopération intercommunale, le Préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté de périmètre du nouveau syndicat qui a été transmis aux deux syndicats appelés à fusionner et à tous leurs membres. Chaque membre disposait d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de cet arrêté, pour se prononcer sur le projet de périmètre, c'est-à-dire sur la fusion, et les nouveaux statuts. Dans ce cadre, par délibération du 6 juillet 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la fusion précitée, et a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat mixte issu de cette fusion, et sa transformation concomitante en EPAGE. Cependant, la fusion ainsi envisagée ne pouvait être décidée par arrêté préfectoral qu'après le déroulement jusqu'à son terme de la procédure tendant à permettre la transformation du futur syndicat en EPAGE. Or, cette procédure est désormais arrêtée.

1. L'arrêt de la procédure de labellisation en EPAGE en cours

La procédure de transformation en EPAGE du syndicat mixte de la Lauch issu de la fusion des syndicats précités s'inscrivait dans une démarche globale de labellisation de l'ensemble des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) en 2018, tout comme l'ensemble des comités syndicaux des structures concernées, leurs communes membres et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) nouvellement compétents en matière de GEMAPI, se sont prononcés en faveur de la rationalisation et de la nouvelle organisation des syndicats de rivière proposée dans le Haut-Rhin, soucieux de permettre à ces structures de continuer à associer tous les acteurs du cycle de l'eau sur un territoire cohérent.

Sur la base de ces délibérations, un dossier a été déposé auprès du Préfet coordonnateur de bassin aux fins d'engager la procédure de labellisation des syndicats mixtes de rivière rénovés en EPAGE.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les services du Département, du Syndicat mixte du Bassin de l'Ill, acteur majeur de la mutualisation entre syndicats de rivière et porteur de leur ingénierie, et les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est. Le 7 décembre 2018, le Comité de Bassin compétent a rendu un premier avis sur ce projet. Bien que dans sa délibération, cette instance relève la volonté politique forte des collectivités territoriales de couvrir la totalité du département du Haut-Rhin par des EPAGES en vue d'une gouvernance renforcée sur le grand cycle de l'eau, elle souhaite que cette mise en place d'EPAGES prenne en compte la création d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Ill, et demande que le syndicat mixte du Bassin de l'Ill confirme son adhésion à la création d'un tel EPTB pour garantir la bonne répartition des compétences entre ce futur EPTB et les EPAGES. Or, un tel conditionnement du processus de reconnaissance des syndicats mixtes de rivière en EPAGE n'est, à l'heure actuelle, pas acceptable :

- d'une part, parce qu'une répartition claire et précise des compétences entre les syndicats mixtes de rivière et le syndicat mixte du Bassin de l'Ill est d'ores et déjà prévue, et que celle-ci est de nature à permettre à chacun d'exercer ses missions, de mutualiser les compétences, et d'assurer une sécurisation de l'exercice non seulement de la compétence GEMAPI à des échelles

hydrographiques pertinentes, mais également des autres compétences définies par l'article L 211-7 du code de l'environnement,

- d'autre part, parce que la création de ce futur EPTB évoquée par le Comité de Bassin, qui serait portée par la Région, est encore hypothétique, que l'équilibre de représentation et de contribution des territoires en son sein n'est pas connu ni validé par les acteurs haut-rhinois compétents, et que la pérennité du syndicat mixte du Bassin de l'Ill, dont l'expertise et la plus-value sont reconnues, pourrait être posée à plus ou moins court terme dans un tel montage,
- enfin, parce que le fonctionnement actuel des syndicats mixtes de rivière, qui bénéficient, de par leur adhésion à cette structure, de l'appui, l'ingénierie et le soutien du syndicat mixte du Bassin de l'Ill qui est doté des compétences humaines et techniques mutualisées nécessaires, ne requiert pas une nouvelle adhésion au futur EPTB régional.

En conséquence, dans la mesure où la réglementation en vigueur n'impose pas la reconnaissance des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois en EPAGE et où une telle transformation pourra être sollicitée à nouveau ultérieurement, en tant que de besoin, selon les évolutions du contexte local en la matière, le syndicat mixte du Bassin de l'Ill, soutenu par l'ensemble des Présidents des syndicats de rivière concernés, a décidé de renoncer à la procédure de labellisation en cours. Un courrier en ce sens a été adressé au Préfet coordonnateur de bassin par le Président du syndicat mixte du Bassin de l'Ill le 23 janvier 2019. Toutefois, dans la mesure où le Conseil Municipal avait approuvé la transformation en EPAGE du futur Syndicat mixte de la Lauch, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération renonçant expressément à cette labellisation et abrogeant la délibération susmentionnée sur ce point précis.

2. La nécessité de confirmer la fusion envisagée initialement et d'approuver les nouveaux statuts du futur syndicat issu de la fusion

L'absence de labellisation en EPAGE du futur syndicat mixte de la Lauch n'est pas de nature à remettre en cause les objectifs poursuivis par les élus locaux haut-rhinois en matière de rationalisation des périmètres et des compétences des syndicats mixtes de rivière existants. En effet, pour répondre aux enjeux globaux soulevés, d'une part, par la gestion de la compétence GEMAPI, mais également, d'autre part, par l'exercice des autres compétences définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en matière de gestion de l'eau et visées ci-dessus, il paraît nécessaire de faire coïncider les actions du nouveau syndicat mixte issu de la fusion avec les missions exercées par ses membres en matière de gestion du cycle de l'eau, et de prévoir des modalités de fonctionnement adaptées à ce titre.

Le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 aux intercommunalités implique également que la gouvernance de ce syndicat, ainsi que son fonctionnement, prennent en compte cette donnée. Le syndicat doit en effet nécessairement devenir un syndicat mixte à la carte pour permettre notamment le maintien en son sein du Département et distinguer les compétences confiées par chacun de ses membres. Dans cette perspective, il importe que le Conseil Municipal confirme le projet de fusion porté par le Comité syndical compétent, et se prononce sur le projet de nouveaux statuts du futur syndicat issu de la fusion. En pratique, les nouveaux statuts proposés sont identiques à ceux approuvés par le Comité Syndical lors de sa délibération précitée, exception faite du terme « EPAGE » qui a été supprimé, en l'absence de cette labellisation en 2019, et de la représentation des communes membres, qui a pris en compte la prise de compétence de certains EPCI membres « hors GEMAPI » (article 5). C'est pourquoi je vous propose, d'une part, de vous prononcer à nouveau sur le projet de fusion précité, et, d'autre part, sur les nouveaux statuts dont pourrait se doter le futur syndicat mixte. Il est rappelé que la fusion envisagée ne peut être décidée par arrêté préfectoral qu'après accord des organes délibérants des membres des syndicats sur l'arrêté dressant la liste des syndicats intéressés à la fusion et sur les statuts du nouveau syndicat. Cet accord doit être exprimé par délibérations concordantes des organes délibérants des syndicats intéressés et des membres les constituant. La fusion des deux syndicats est ainsi subordonnée à l'accord de tous les organes délibérant des syndicats existants et de leurs membres.

*C'est pourquoi Mr le Maire propose l'adoption de la délibération suivante : Vu les statuts du syndicat mixte de la Lauch supérieure ; Vu les statuts du syndicat mixte de la Lauch aval et de cours d'eau de la région de Sultz-Rouffach ; Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ; Vu la délibération du comité syndicat mixte de la Lauch Supérieure en date du 31 janvier 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des deux structures précitées et le projet de nouveaux statuts, **Considérant** l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019 ; **Considérant** le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ; **Considérant** le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ; Apres en avoir délibéré*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte de la Lauch supérieure avec le syndicat mixte de la Lauch aval et des cours d'eau de la région de Sultz-Rouffach au sein d'un nouveau syndicat mixte, **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant, **RENONCE** à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération n° 10 du 6 juillet 2018 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation, **DESIGNE** Mr **Matthieu BOECKLER** en tant que délégué titulaire et Mr **Richard KARMEN** en tant que délégué suppléant. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

4° ADHESION BRIGADE VERTE

Le lac du Ballon fait l'objet chaque année d'incivilité, de dépôts de détritrus, de baignade, de canotage et de feux durant la période estivale. Il est rappelé que le lac sert de stockage d'eau pour alimenter la Lauch et par conséquent à l'alimentation en eau potable, à la pratique de la pêche et il est un attrait touristique pour le département. Le site est soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux concernant la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :

- l'arrêté préfectoral n° 27.850 du 4 décembre 1972 portant sur la fixation des périmètres de protection des points de prélèvement des eaux de la ville de Guebwiller (précisant en particulier dans son article 2.2.1 sont interdit : l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritrus de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux).
- l'arrêté préfectoral n° 51130 du 13 juillet 1977 (concerne l'interdiction de lavage des voitures) modifiant celui du 4 décembre 1972. - l'arrêté préfectoral n° 77.591 du 21 novembre 1984 (concerne l'interdiction de baignade et de canotage) modifiant celui du 4 décembre 1972. Le site est également soumis à un arrêté préfectoral sur l'interdiction de faire du feu, - arrêté préfectoral n° 49592 du 4 mars 1977-article 322-1 du Code Forestier.

Mr le Maire propose d'adhérer par convention à la Brigade Verte du 1er juillet au 30 septembre 2019, afin de faire appliquer la réglementation en vigueur, au périmètre de protection des eaux du lac du Ballon, dont la mission sera la suivante : - surveillance générale des abords du lac ; - le ramassage et enlèvement des dépôts de petites quantités ; - la suppression et nettoyage systématique des places de feux ; - la verbalisation des contrevenants en cas de non-respect de la réglementation. La surveillance s'effectuera principalement les week-ends et jours fériés sur la période de juillet à septembre 2019. La CCRG, s'engage à prendre à sa charge le coût de la mission de la Brigade Verte dans sa totalité, soit 4360 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre (Philippe SCHMUCK), décide d'adhérer par convention à la Brigade Verte, afin de faire appliquer la réglementation en vigueur, au périmètre de protection des eaux du lac du Ballon.

5° SYNDICAT D'ELECTRICITE ET GAZ DU RHIN : RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le rapport d'activités 2018 du Syndicat d'électricité et gaz du Rhin, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

6° REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CCRG POUR LA PROCHAINE MANDATURE

Au vu de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des Conseils communautaires, rappelé par courrier du 15 mars 2019 de Monsieur le Préfet à Mesdames et Messieurs les Maires, la réglementation prévoit que lors de l'année précédant le renouvellement général des Conseils Municipaux, les communes délibèrent, le cas échéant, sur le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de leur EPCI. Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des Conseillers communautaires de la CCRG via, le cas échéant, un accord local. Cet accord doit être adopté par la moitié des Conseils Municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des Conseils Municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres. L'adoption d'un accord local est donc conditionnée par l'accord du Conseil Municipal de la Ville de Guebwiller. À l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constate la composition qui résulte du droit commun, à savoir la composition actuelle du Conseil de Communauté (41 Conseillers titulaires - 14 Conseillers suppléants). Le nombre total de sièges issus de l'accord local ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges de droit commun (soit au maximum 51 sièges de Conseillers titulaires). Le Conseil de Communauté de la CCRG, lors de sa séance du 23 mai 2019 (*point 11*), a examiné deux hypothèses d'accords locaux et a validé, à la majorité des voix, l'accord local à 48 membres titulaires selon la répartition. Dans le cas d'un **accord local à 48 membres titulaires**, les communes ayant un seul membre conservent leur membre suppléant, les communes de **Bergholtz, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Merxheim, Orschwihr, Raedersheim** disposeront d'un **membre titulaire supplémentaire**, passant ainsi à 2 sièges, les autres communes conservant leur représentation actuelle. L'accord local tel que proposé permet de tendre vers une meilleure représentativité des communes « moyennes » (les plus petites communes disposant de droit d'un siège de par le principe de la représentation proportionnelle), sans pour autant remettre en question le poids des communes les plus peuplées. *Il est proposé au Conseil Municipal :*

- de valider la répartition des sièges de l'organe délibérant de la CCRG pour la prochaine mandature sur la base d'un accord local à 48 membres titulaires, conformément au tableau
- - d'habiliter Mr le Maire à notifier la présente délibération à Mr le Préfet et au Président de la CCRG.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider - la répartition des sièges de l'organe délibérant de la CCRG pour la prochaine mandature sur la base d'un accord local à 48 membres titulaires ; - d'habiliter Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet et au Président de la CCRG.

7° SUBVENTION

Mr le Maire propose aux Conseillers de verser une subvention de 100 € à la fanfare de Sultz, à laquelle participe nos joueurs (depuis qu'ils n'ont plus de chef de clique).

Le Conseil après avoir délibéré décide par 13 voix pour et 1 voix contre (Valérie KRATZER) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € pour les remercier de leurs disponibilités aux cérémonies.

8° CONVENTION DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE

Suite à l'adjudication du lot de chasse domanial, le Conseil autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer la convention entre la commune et l'association de chasse du Hohrupf (adjudicataire du droit de chasse du lot 4 de la forêt domaniale de Guebwiller) concédant le droit de chasse sur les terrains du ban communal d'une contenance de 37,41 hectares. Le loyer sera calculé sur la base du prix de location à l'hectare de la chasse communale qui s'établit à 40 € pour l'année 2019 soit un montant annuel de 1496,40 €.

9° DIVERS

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une ouverture de classe aura lieu à la rentrée prochaine. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée des bénévoles du 25 mai, ainsi que les conseillers qui ont aidé à l'aménagement des espaces destinés à l'installation des columbariums. Ceux-ci sont finis et peuvent être mis en location.

Mr Matthieu BOECKLER, informe les Conseillers que suite à une réunion de sécurité concernant le Tour de France, du 11 juillet 2019, il a été décidé que toutes les communes de la vallée auront les mêmes arrêtés de fermeture de la route avec les créneaux d'interdiction totale de circuler de 10 h à 15 h.

Séance levée à 21 h 20.

Séance du conseil municipal du 25 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 septembre à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Pierre MUTZ, Véronique FISCHER, Valérie KRATZER, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Noël ARNOLD, Kévin HAMMERER, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Valérie GOUAILLE.

Absents excusés : Matthieu PFEFFER, procuration à Matthieu BOECKLER, Pascal SCHMITT, procuration à Jean-Jacques FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, procuration à Christophe EHRHART.

Suite à un manque d'information, Mr le Maire, demande aux Conseillers de reporter le point n° 8 "transfert de bail pâturage" à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à reporter ce point.

Il souhaite également, rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de rajouter le point "validation du choix du nom de l'école" à la place du point n° 8 " transfert de bail pâturage ", qui a été reporté.

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 13 JUIN 2019

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 juin 2019.

3° REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; ***Vu*** l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ; ***Vu*** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ; ***Considérant*** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ; **Le Maire** propose au Conseil municipal de désapprouver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet à l'unanimité un avis défavorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019, et précise que ce désaccord pourra être levé lorsque les dispositions du dernier alinéa des articles 3.1 et 3.2 de ces statuts seront précisées comme suit :
 - ✓ le Syndicat s'engage à faire respecter, par les entreprises délégataires :

* la liberté de chaque habitant de choisir le type de compteur lui convenant ;

- * le respect de la propriété privée des habitations ;
- * la garantie de la protection des données susceptibles d'être collectées auprès de chaque foyer.

4° REGLEMENT DES CIMETIERES

Les cimetières de Lautenbach-Zell et Sengern sont des propriétés communales placées sous la sauvegarde de l'autorité territoriale et la protection des citoyens, l'ordre, la décence et la tranquillité doivent constamment y régner. Vu l'installation de columbariums et de jardins du souvenir, Mr le Maire propose d'appliquer un règlement aux 2 cimetières.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement pour les cimetières de Lautenbach-Zell et Sengern.

5° RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCRG

Les rapports d'activités 2018 de la CCRG sont présentés au Conseil, qui en prend acte. Mr Matthieu BOECKLER souligne un petit bémol dans le rapport sur l'assainissement, d'après celui-ci, notre commune serait raccordée à 100%, or il s'avère qu'un habitant rue de la Lauch a fait une demande de raccordement et qu'à ce jour il n'a pas été fait.

6° CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA CCRG ET LES COMMUNES MEMBRES - PERIODE 2020/2025

Par une convention, signée le 27 août 2013, un groupement de commande a été constitué entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et l'ensemble des communes membres. Cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2019. Le groupement de commande a été créé afin de rationaliser l'achat public, l'objectif affiché étant d'obtenir de meilleurs prix sur la commande groupée de certains services ou fournitures, tout en réduisant les frais de consultation pour l'ensemble des participants. Il est rappelé qu'une convention constitutive doit être signée entre les membres du groupement (*articles L2113-6 à 2113-8 du Code de la Commande Publique*), la CCRG intervient en tant que coordonnateur chargé de mener à bien la procédure de consultation et d'attribuer les marchés. Chaque membre reste cependant chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui lui incombent. Il est proposé la reconduction du groupement de commande, sur la base d'un nouveau conventionnement prenant effet à compter de sa date de signature et s'achevant de plein droit au 31 décembre 2025. Les prestations mutualisées prévues dans la précédente convention ont été reprises dans leur intégralité. À ces dernières ont été ajoutées les prestations suivantes :

- ✓ fourniture et livraison de vêtements professionnels et d'équipements de protection individuelle
- ✓ carburant ✓ fourniture et livraison de matériel électrique ✓ maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation ✓ entretien et maintenance des portes, portails et barrières
- ✓ maintenance des ascenseurs ✓ entretien des bâtiments/nettoyage des locaux ✓ mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance ✓ fourniture et maintenance des défibrillateurs ✓ impression de document divers ✓ contrôle de l'air pour les établissements recevant des enfants ✓ contrôle du radon ✓ éclairage public ✓ location de nacelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la constitution d'un groupement de commande entre la CCRG et la commune, conformément aux articles L2113-6 à 2113-8 du Code de la Commande Publique, la CCRG étant désignée comme coordonnateur du groupement ;
- de valider la convention constitutive du groupement de commande, période 2020/2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, pour toute la durée du groupement, à signer tout document nécessaire au fonctionnement du présent groupement de commande et notamment les fiches de recensement des besoins ;
- de notifier la présente délibération au Président de la CCRG ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la CCRG, pour toute la durée du groupement, à lancer les consultations pour les prestations figurant dans la convention de groupement de commande, en fonction du recensement des besoins annuels exprimés par chaque membre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la constitution d'un

groupement de commande entre la CCRG et la commune, conformément aux articles L2113-6 à 2113-8 du Code de la Commande Publique, la CCRG étant désignée comme coordonnateur du groupement, de valider la convention constitutive du groupement de commande, période 2020/2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire, pour toute la durée du groupement, à signer tout document nécessaire au fonctionnement du présent groupement de commande et notamment les fiches de recensement des besoins, de notifier la présente délibération au Président de la CCRG, d'autoriser Monsieur le Président de la CCRG, pour toute la durée du groupement, à lancer les consultations pour les prestations figurant dans la convention de groupement de commande, en fonction du recensement des besoins annuels exprimés par chaque membre.

7° CCRG - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE MULTIPARTITE RELATIVES AUX TRAVAUX : D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE, D'AMENAGEMENT DE VOIRIE, DE TOUTS AUTRES TRAVAUX DE POSE/DISSIMULATION/RENOVATION DE RESEAUX

En vue de la réalisation des travaux rue de l'école, il est nécessaire de prévoir une convention de co-maîtrise d'ouvrage multipartite entre la CCRG, le service eau potable et la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette convention et autorise Mr le Maire à signer tout document y référant. Les travaux devraient débuter en février 2020.

8° TRANSFERT DE BAIL PATURAGE - point reporté et remplacé par :

VALIDATION DU CHOIX DU NOM DE L'ECOLE

En concertation avec la directrice de l'école Mme Nicole SCHAFFHAUSER, il a été proposé de donner un nom à notre école. Le choix de Maurice ARNOLD nous a paru évident. Maurice (ancien maire de la commune de 1977 à 1995) connaissait bien son village et ses habitants, il était proche des gens, avait une capacité d'écoute et était ouvert au dialogue. En 1981 avec l'ensemble du Conseil Municipal, ils ont œuvré pour que l'école puisse accueillir les maternelles. L'engagement de Maurice pour l'école était exemplaire : participation aux sorties ski, randonnées, St Nicolas, ..., jusqu'en 2009, année de son décès. A l'unanimité, le Conseil décide de donner le nom de Maurice ARNOLD à l'école.

9° AUTORISATION D'URBANISME

Mr Dominique PREVOT a déposé une déclaration préalable de travaux, concernant la construction d'une rampe d'accessibilité au 1 rue de l'école à Sengern. Cette construction empiète sur le domaine public de 40 cm en largeur sur une longueur de 4,31 m, par conséquent le Conseil Municipal doit donner son autorisation. A l'unanimité, le Conseil autorise le dépassement sur le domaine public des dimensions ci-dessus. Mr Pierre MUTZ, souligne qu'après les travaux, le stationnement devant la maison de Mr PREVOT pourrait s'avérer dangereux par rapport à la rue du Felsenbach (manque de visibilité). Mr le Maire propose d'interdire le stationnement en amont de la rampe, le Conseil approuve cette interdiction.

10° DIVERS

Mr le Maire informe les Conseillers qu'une rencontre a eu lieu à la CCRG, le 24 septembre 2019, concernant le bilan de la surveillance par la brigade verte du lac du Ballon de juillet à septembre. Il en ressort un bilan bénéfique et positif, certainement reconduit l'année prochaine.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux, centre équestre, exploitations agricoles

L'Arche de Cerise

10 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32
archedecerise@gmail.com
Facebook : L'arche de cerise

La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.07.05

L'Escargot du Florival

17A chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.19.73.06.38
kiewer.david76@gmail.com

Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.09.01.44.20

Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Toilettage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

Vivarium du Moulin

6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48
info@vivariumdumoulin.org

Assistantes maternelles

BARBEY Alexia

11 rue de la Mairie
68610 Lautenbach-Zell
06.19.56.27.43 ou
alexia86fr@hotmail.com

BOEGLIN Adeline

8 rue des Fleurs
68610 Lautenbach-Zell
06.29.52.28.30 ou
meyerboeglin@hotmail.fr

SCHULTZ Sophie

3 rue des Vergers
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.82 ou
06.95.15.37.61
schultzsophie@free.fr

STEINMANN Catherine

9 chemin Weiher
68610 Lautenbach-Zell
03.89.48.22.25 ou
06.25.73.84.21

Bâtiments, travaux extérieur

Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03
debenath.tapissier@gmail.com

Dépannage/entretien chauffage DM FISCHER

29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76
DMFischer@orange.fr

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

Thierry GASSMANN

17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture

5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.00.49

Décoratrice en peintures et enduits naturels

MATIERA DECOR

www.matieradecor.fr
fanny.songy@matieradecor.fr
06.63.03.22.45

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Commerces, informatique, diversMachine à bois
CROSSFER France

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
info@crossfer.fr

Brocante
HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
info@hieretaujourdhui.fr

Créativité et expertise au service de votre image
AnneCécile Graphic

9 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.38.33.37.31
vous@annececilegraphic.com
www.annececilegraphic.fr

HH France-Application Mobile Happy Hour
HAPPY HOUR

2A rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
06.86.07.07.05
contact@happyhourfrance.com
www.web.happyhourfrance.com

Conception de t-shirts originaux
HURLOVENT

13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.26.56.42.28
florival.informatique@gmail.com
www.florival-informatique.com

Or & Photos

13b chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.30.29.71.02
abphotographies.contact@gmail.com
www.oretphotos.com

Location alambic
PFIHL Benoit

28 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.02

MenuiseriesMenuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.33

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Prés
68610 Sengern
06.14.55.23.27
jcrisser@orange.fr

RestaurationAuberge du GUSTIBERG

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.01

Restaurant, bureau de tabac, jeux de grattage, friandises...
Restaurant à la TRUITE

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.17

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.
En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.
Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

SantéAPALIB et APAMAD

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
KIENE Véronique
03.89.38.20.83

Chambres d'hôtes, gîtes, meublésAUDEBEAU Jeannette

9 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.35.22.28.43 - www.gite-lagrange.com
contact@gite-lagrange.com

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

MARCK Sandra

25 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.81.33.64.21
sandra.marck@wanadoo.fr

MATHIOT Marguerite

8 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.75.42 ou
06.71.16.35.25
chalet.zell@gmail.com ou
christian_mathiot@orange.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole
68610 Sengern
03.89.76.82.40 ou
06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune

 **03 89 76 32 08**

Fax 03 89 76 30 39

e.mail : mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr J-Jacques FISCHER au 06.84.68.91.28

Les Adjoints : Mr Pascal SCHMITT au 03.89.74.05.54

Mr Matthieu BOECKLER au 06.86.10.50.32

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 14 h à 18 h
Fermée le lundi et mercredi après-midi

Rendez-vous Maire et adjoints

Uniquement sur rendez-vous

Numéros utiles

| | | | |
|---------------------|-----------------|--------------------------|----------------|
| SAMU | 15 | Centre antipoison | 03.88.37.37.37 |
| Pompiers | 18 | Appel d'urgence européen | 112 |
| Gendarmerie | 03. 89.28.02.10 | Hôpital Guebwiller | 03.89.74.78.00 |
| Urgence EDF | 08.10.33.31.68 | Urgence Caléo gaz | 03.89.62.25.00 |
| Ramoneur | 03.89.74.88.05 | Com Com Bus | 03.89.62.56.10 |
| Urgence eau com com | 03.68.33.22.57 | | |

Horaires déchetterie de BuhlPériode estivale : (du 1er avril au 31 octobre)

lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
samedi de 9 h à 18 h

Période hivernale : (du 1er novembre au 31 mars)

lundi, mercredi et vendredi : fermé
mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
samedi de 9 h à 17 h

Sacs de tri ou bio : si vous n'avez pas récupéré vos sacs lors des permanences, il vous suffit de vous présenter au service environnement, 13 rue de l'électricité Guebwiller (03.89.28.59.90), muni de votre badge bleu.
lundi au jeudi de 8h30 -12h -14h-17h30 - vendredi 8h30-12h

Ramassage des ordures

biodéchets : le lundi

tri sélectif : le jeudi

ordures ménagères : le mercredi des semaines impaires

Relais intercommunal Assistantes maternelles

Antenne de Buhl - multi-accueil Pomme de reinette - 4 rue de la Fabrique Buhl
09.67.53.62.45 - rambuhl@cc-guebwiller.fr

Assistante sociale

Centre médico-social
1 rue Jean
Schlumberger
68500 Guebwiller
03.89.76.83.07

La Pharmacie

67 rue Principale
68610 Lautenbach
03.89.76.30.40
8h30-12h-15h-19h
samedi 8h30-15h
fermé le mercredi après-midi

La Poste

51 rue Principale
68610 Lautenbach
03.89.76.32.59
lundi au vendredi
13h30-15h30

Cultes

Catholique : Père Serge
06.41.11.78.71 -2 rue du Presbytère
68610 Lautenbach
cp.haut.florival@gmail.com
Protestant : 03.89.76.91.57
1 rue des Chanoines Guebwiller

Ecole Maurice Arnold

1-2 rue des Fleurs
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.30.37.32

Horaires Périscolaire

RDC Mairie, 1 rue de la Mairie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.08
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin de 7h30 à 8h30
Midi de 11h30 à 13h30
Soir de 16h30 à 18h30

Enquête logement 2020

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales réalise, au 4ème trimestre 2019 et pendant l'année 2020, une enquête sur le logement en France métropolitaine. L'enquête a pour objectifs d'offrir une photographie complète et précise du parc de logements en France métropolitaine et de ses conditions d'occupation ; indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc... Dans notre commune, quelques logements seront sollicités. Un enquêteur de la société IPSOS chargé d'interroger les ménages occupant ces logements prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour toute information complémentaire : <https://www.enquete-logement2020.fr> ou 0 800 970 674

Listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. (L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions)) Pour cela il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorales d'une mairie ou consulaire) pour pouvoir voter, être français et jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez vous inscrire : soit à la mairie de votre domicile, soit dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux, soit à celle de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, soit à celle où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public, soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis moins de 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans. Il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : **élection 2020** - il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour du scrutin, s'agissant des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la démarche d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne : <https://www.service-public.fr>

Chaque électeur peut désormais vérifier son inscription sur les listes électorales de la commune, en indiquant son nom, prénom et date de naissance, sur le site www.service-public.fr, dans la rubrique "élections" : quelle est votre situation?

Attention à l'ambrosie !

L'ambrosie est une plante très envahissante et à fort pouvoir allergisant. Cette plante a la particularité d'être monoïque, ce qui signifie qu'elle porte les deux sexes sur un même plant, sur des fleurs différentes, ce qui explique la facilité avec laquelle la plante peut se reproduire. L'ambrosie pose un grave problème environnemental, son caractère envahissant, la rend difficilement gérable. L'ambrosie pose surtout un grave problème sanitaire, lié à son pollen au potentiel allergisant classé comme fort par le RNSA et la prévalence de l'allergie augmente avec le degré d'exposition aux pollens. Les manifestations de l'allergie à ces pollens sont multiples : Rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma ou urticaire. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes allergiques apparaissent. 1 g de pollen contient 30 à 35 millions de grains de pollen et une plante en bonne santé produit jusqu'à 45 g de pollen ! De plus le pollen est facilement dispersible par le vent, et peut être porté sur de très grandes distances jusqu'à 100 km! Des quatre variétés d'ambrosie présente en France, seules trois sont dangereuses pour la santé, et seule une variété est présente dans notre région pour le moment, l'ambrosie à feuille d'armoïse.

Un arrêté préfectoral du Haut-Rhin daté du 28 juillet 2018 classe le département en zone de front de colonisation et impose d'éradiquer obligatoirement les populations d'ambrosie. Il ne faut pas attendre d'être envahi pour prendre des mesures nécessaires, il faut juste si prendre au bon moment pour un arrachage efficace. C'est en effet avant la floraison qu'il faut intervenir. (vers juin et juillet)

Reconnaître l'Ambrosie à feuille d'armoïse :

La plante s'installe volontiers sur des terrains nus, sans couverture végétale, souvent suite à une activité humaine. On la retrouve au bord des routes, dans les champs labourés ou moissonnés, les terrains en friches, au bord des chantiers, au bord des cours d'eau, mais également à proximité des mangeoires à oiseaux, ou il arrivent par des sacs de graines contaminés.

La plante est peu exigeante nutritivement. Au stade de plantule, les premières feuilles sont divisées en 3 folioles, parfois juste trilobées. Le nombre de divisions augmentent sur les feuilles suivantes.



En grandissant, la feuille de forme plutôt triangulaire est profondément découpée est verte des deux faces, et n'émet pas d'odeur quand elle est froissée.



La tige est velue, d'abord verte, devenant à rougeâtre à violet à partir de juillet. Elle prend des teintes marron à partir des premières gelées.

Dans tous les cas si vous optez pour l'arrachage des plants suspectés, soyez vigilants et à toujours le faire **avec des gants** ! En effet, un contact répété avec des plants d'ambrosie peuvent facilement créer une hypersensibilisation cutanée pouvant engendrer des problèmes d'urticaire ou d'eczéma.



Les lingettes... pas dans les toilettes !

Faites le bon geste



Communauté de Communes de la Région de
Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
68500 GUEBWILLER
Téléphone : 03 89 28 12 34
E-mail : infos@cc-guebwiller.fr
www.cc-guebwiller.fr

Les problèmes liés aux lingettes

- Elles bouchent les canalisations : les eaux usées peuvent se retrouver dans le milieu naturel
- Elles provoquent de mauvaises odeurs, voire des débordements au sein de l'habitation et donc des frais de débouchage
- Elles détériorent les canalisations et risquent donc d'augmenter le prix de votre facture en cas de travaux
- Même si elles sont dites biodégradables, elles sont à jeter à la poubelle car elles n'ont pas le temps de se décomposer dans le réseau

Pour préserver la nature ainsi que vos économies,
un seul geste suffit :

**Jetez les lingettes
dans le bac
des ordures ménagères !**

Communiqué de votre facteur



A partir du 17 septembre, les horaires de passage de votre facteur changent.

La Poste se transforme pour s'adapter à l'essor du commerce en ligne, l'émergence de besoins dans le domaine des services et la baisse des volumes de courrier.

Pour satisfaire ses clients, La Poste propose de **Nouveaux Services facteurs** qui s'adressent :

- aux particuliers : visite du facteur au domicile des seniors avec le service « Veiller Sur Mes Parents », accompagnement au numériques des foyers seniors avec la tablette Ardoiz, livraison de courses et de repas.
- aux professionnels : organisation de remises commentées de catalogues, collectes de colis à la demande et enlèvement par le facteur de matières à recycler (papiers, cartons, gobelets...).

Le développement de ces services de proximité conduit à une évolution du métier de facteur vers plus de contact clients tout au long de la journée, en complément de la distribution des colis et du courrier.

Ainsi, **à partir du 17 septembre**, le facteur réalisera sa tournée sur une amplitude horaire élargie et pourra être amené à passer matin ou **après-midi** à votre domicile.

Vous pourrez le solliciter pour obtenir des renseignements sur les services de proximité de La Poste. Il peut également vous procurer, si vous le souhaitez, des produits tels que des carnets beaux timbres, des stickers de suivi ou des emballages prêts à poster.

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Nombre d'adolescents, notamment dans les grandes agglomérations omettent ou ignorent qu'il est primordial de se faire recenser à la mairie à la date anniversaire dès 16 ans et dans les 3 mois qui suivent. Cet oubli ou cette méconnaissance de la loi rend impossible toute inscription aux examens d'Etat : CAP, BEP, BAC..... et même au permis de conduire. La journée JDC permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après votre recensement, entre votre 16e et 25e anniversaire. Votre participation à la JDC est obligatoire, sauf si vous êtes titulaire de la carte d'invalidité à 80 % minimum ou si vous êtes atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, sous réserve de justifier d'un certificat médical.



Banque Alimentaire du Haut-Rhin

Collecte nationale

Réservez une place dans votre chariot

Ma liste de courses

Conserves

- légumes
- poissons
- viandes
- fruits

Petit-déjeuner

- café, thé, cacao
- confitures
- céréales

Cuisine

- sucre
- huile

Autres

- produits d'hygiène

Chaque mois, par ses dons alimentaires, la Banque Alimentaire du Haut-Rhin soutient 12 000 personnes en situation précaire. Cela représente sur une année, l'équivalent de **5 millions de repas**.

Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN

9, allée Gluck - 68200 MULHOUSE - Tél. 03.89.42.77.77 - Fax 03.89.59.09.78
BA680@banquealimentaire.org - www.BA680.org



Banque Alimentaire du Haut-Rhin

« Rejoignez les
gilets oranges ! »



Tout au long de l'année, nos bénévoles s'investissent dans des missions variées : chauffeur, convoyeur, préparateur de commandes, tâches administratives...

De plus, une fois par an, nous organisons la collecte nationale et nous vous accueillerons avec plaisir dans nos équipes.

Alors... contactez-nous !

par mail : BA680@banquealimentaire.org
ou téléphone : 03 89 42 77 77

Des conseils et un accompagnement pour la réhabilitation de votre logement

Vous avez le projet de rénover votre logement ? Vous aimeriez consommer moins d'énergie et faire des économies sur votre facture ? Vous ne savez pas par quoi commencer et quelles sont les aides auxquelles vous avez le droit ?

Aux propriétaires occupants, bailleurs, ou locataires, les conseillers en rénovation énergétique du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous apportent leur expertise technique et financière et vous aide à y voir clair dans votre projet.

L'Espace Info-Energie

Isolation, chauffage, énergies renouvelables, Votre conseiller Info-Energie vous oriente vers les aides financières et les professionnels qualifiés adaptés à votre projet. Il s'agit d'un service public neutre et indépendant pour vous rassurer dans votre démarche. Près de 2000 personnes ont déjà pu bénéficier de ce service. Profitez-en également !



L'accompagnement Oktave

Sur toutes les phases de votre projet de rénovation globale, Oktave vous propose une assistance à maîtrise d'ouvrage sur mesure. Il assure l'interface avec des professionnels certifiés et formés à la rénovation Bâtiments Basse Consommation (BBC). Vous bénéficiez également d'un service d'optimisation financière de votre rénovation : avances d'aides, prime Oktave, prêts... Plus d'informations sur www.oktave.fr

Prenez rendez-vous avec vos conseillers à Guebwiller au 170 rue de la République :

Jean-Baptiste DUCHON
RESPONSABLE RENOVATION
ENERGETIQUE
Port : +33 (0)6 69 69 12 93
oktave@rvgb.fr



Théo PABOEUF
CONSEILLER ESPACE INFO ÉNERGIE
Tél : +33 (0)6 83 03 89 22
eie@rvgb.fr



Bon accès aux boîtes aux lettres

Le taux d'abonnées aux journaux régionaux est en Alsace l'un des plus élevés en France et le portage du journal au domicile des abonnés est une spécificité alsacienne assurée chaque matin par des personnes dont les conditions de travail sont particulièrement difficiles et méconnues. Trop souvent les boîtes aux lettres sont éloignées des bords de route, ce qui complique la tâche des porteurs de journaux ou des facteurs et les oblige à rentrer dans des propriétés privées, d'autres ne répondent pas aux normes.

- **Rappel** : arrêté du 29 juin 1979 ; (instruction du 30.12.1980) la boîte aux lettres est impérativement implantée à l'entrée de la propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. L'endroit est libre d'accès, correctement éclairé et exempt de danger.

Pensez également à y apposer le nom et le numéro de maison qui est une nécessité pour eux sans compter que l'intervention des sapeurs-pompiers, de toute personne œuvrant dans le cadre de l'aide médicale urgente sera plus efficace !



Fleurissement 2019



Maisons avec jardin

5 fleurs ***** : H.C. SCHLIFFER Philippe

RISSER René - SIMONKLEIN Jeanne.

4 fleurs **** : HAMMERER Hubert - MYSLIWICS Yvonne - SCHAFFHAUSER Richard.

3 fleurs *** : HIGELIN/HOLTZHEYER - LANTZ Jeannine - MASSERON François - MUTZ Pierre - ROBINOT Béatrice - SIMONKLEIN Pascal - WEHRLER /BIEHLER.

2 fleurs ** : FRICKER Bernard - MARCK Hubert - MOINE Jacqueline - OBRECHT/HENCK - PFEFFER Bernard - PREISS Fernand - REGNAULT J-Pierre - STEINMANN Eric - WEIRATHER Christiane - WERMELINGER Henri.

1 fleur * : BATTIN Elisabeth - BOEGLIN Patrice - BRONNER M-Josée - DEBENATH Patrick - ERNY J-Paul - FRANCK J-Pierre - FRICK Bernard - FUCHS J-Jacques - GASPERMENT Alice - GROSS Denise - HAMMERER/ANDOLFATTO - HOLTZHEYER Gabriel - MEYER Lucien - REIFSTECK Robert - RIETHMULLER Viola - SCHMUCK Philippe/M-Louise - VOGEL Jean - WEISS/SCHIRCK.

Encouragement : BOLLINGER Pascal - BRISSON Pascal - DALCIN Myriam - FISCHER J-Pierre - GAMBERONI Guy - GERTHOFFERT Michel - GRIGNON Franck - HUEBER Monique - HUMBERT Raphaël - METZGER Michel - REGNAULT Sylvie - RISSER A-Catherine - ROEHR Philippe - SCHMITT Alice - SCHWAERTZIG Hélène - SIMONKLEIN Christian - SIMONKLEIN Henri - TORRELLI René - WAGNER Paul - WURCKER Roland.

Maisons sans jardin

5 fleurs ***** : H.C. KUSTER Edmond.

4 fleurs **** : CHAMBARD J-Marc - RICHERT Gérard.

2 fleurs ** : MARCHAL Karin - SONNTAG Antoine - SONNTAG Raymond.

1 fleur * : AUDEBEAU Jeannette - BAUM Liliane - CORTESE Michel - FISCHER J-Marc - HALLER Raymond - KARMEN Régine - KARMEN Richard - KUBLER Juliette - PIERREL J-Louis - RIETHMULLER Bernard.

Encouragement : ACKERMANN Robert - AUER Emile - BADER Aurélie - BEIL Charlotte - FRIESS J-Paul - MEYER Guy - SPERISSEN René - WERTENBERG Jeanne.

Commerce

3 fleurs *** : Restaurant à la Truite.

Balcons

3 fleurs *** : FRANCK J-Paul - PREISS Yves - RISSER J-Claude.

2 fleurs ** : BOECKLER/ZIMMERMANN - BRENGARD Jeannine - FISCHER Denis - FREY Didier - HALLER Christian.

1 fleur * : GWINNER Pierre - WECK M-Renée.

Encouragement : CHAPELIER Georges.

Façades / murs

4 fleurs ***** : CHAMBARD Claude.

3 fleurs *** : FISCHER Philippe - SEILER Delphine.

2 fleurs ** : KUSTER François - PREVOT Dominique.

1 fleur * : BEDEL Joël - COTE Thierry - DURRWELL Daniel - FRANCK Philippe - FUCHS J-Louis - HALLER Jérémy - HUEN Andrée - RIETHMULLER Marthe - SCHICKEL Etienne.

Encouragement : BATTIN Régis - COQUILLON Florence - ERNY Pascale - FISCHER Claude - FISCHER Georgette - FISCHER Véronique - FORLEN J-Marie - FRANCK Denis - FRANCK Marlyse - GRIGNON Gérard - ISSENLOR Roland - JACOBBERGER Roland - MULLER Benjamin - NAAS Lucie - RIETHMULLER Gérard - STUDER Yann - CORTESE Céline - UMBDENSTOCK M-Thérèse.





Immeuble collectif

3 fleurs *** : FISCHER Christian - RAUCH J-Pierre.

1 fleurs * : WERMELINGER Yves.

Encouragement : EMIRO Franco - JENNY Pierre.

4 fleurs ****

Etang des Cygnes

Événements passés

Ouverture du bistrot du vert-vallon

Comme tous les ans, l'événement printanier attendu de tous, l'ouverture du bistrot du Vert-Vallon a eu lieu cette année du 5 au 7 Avril. Trois jours sur le thème du Camping Paradis, au programme tartes flambées et pizzas faites maison, de notre chef Michel et toute son équipe. Le week-end fut également animé par des démonstrations d'arts martiaux données par le Dojo Form de Guebwiller, ainsi que par une petite présentation de l'association porteuse du projet de café-commerce à Linthal, le Collectif du Mikerlé.



Fête Printanière

Qui pourrait envisager le 1er Mai à Sengern, sans son incontournable Fête Printanière organisée par l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers. Et c'est sous un soleil radieux que la vingt-neuvième édition s'est tenue cette année, avec toujours un public nombreux et conquis par cette ambiance unique.

Marche populaire de Lautenbach-Zell

Troisième édition de la marche populaire organisée par le Zaller Bachler Club le dimanche 5 mai, les bénéficiaires de cette très belle marche sur les hauteurs de notre commune et celle de Murbach, seront intégralement destinés aux différents voyages scolaires.

Formation aux gestes qui sauvent

C'est le vendredi 10 Mai qu'une trentaine d'habitants de la commune se sont retrouvés dans la grande salle du Vert-Vallon, pour une séance de formation aux gestes qui sauvent. D'une durée de deux heures, la formation proposée par l'antenne de Soultz du centre français de secourisme, accompagnés de quelques pompiers du Haut-Florival a permis aux stagiaires d'un jour d'apprendre les bons réflexes et les bons gestes face aux différentes situations d'urgences. La soirée s'est conclue autour d'un verre de l'amitié.



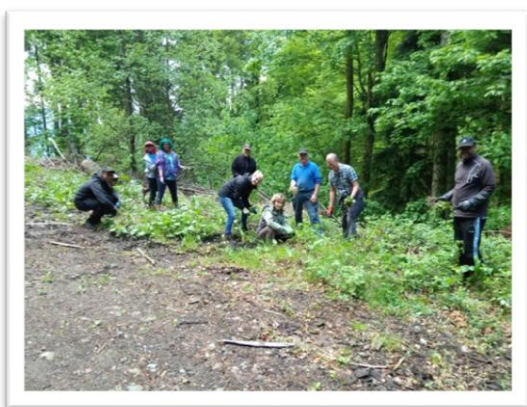
16ème exposition internationale d'art

Samedi 18 mai, sous un soleil radieux qu'a eu lieu le vernissage de la 16^{ème} exposition internationale d'art de la galerie plein ciel organisé par Sylvie et Roland Issenlor. Comme chaque année, c'est un public toujours plus nombreux qui s'est déplacé dans le jardin de Mr et Mme Issenlor pour admirer quantité d'œuvres magnifiques venues de tous les continents.



Journée plantation et travaux

Notre traditionnelle journée plantation et travaux s'est tenue cette année le samedi 25 mai. Pour la première fois cette journée n'était pas seulement destinée aux conseillers municipaux et aux bénévoles habituels, mais à l'ensemble de la population de nos villages et c'est ainsi qu'une équipe de près de 60 personnes s'est réunie. Au programme outre les habituelles opérations de plantations, rempotages, désherbages, débroussaillages, se sont ajoutées des équipes de taille de haies, maçonneries, de peintures intérieures et extérieures, nettoyage, remplacement de luminaires, d'arrachage de plantes envahissantes, sans oublier une équipe de choc en cuisine dirigée par le chef Michel. Malgré une météo capricieuse et humide la majorité des chantiers a été achevée dans la joie et la bonne humeur. Encore une fois, tous nos remerciements vont aux nombreux participants de cette journée qui n'ont pas ménagés leurs efforts. Un grand remerciement également à Mr Roland Issenlor qui participe à l'embellissement du village avec son cycliste plus vrai que nature !





Fête de la musique

Le vendredi 21 juin, la fête de la musique a permis de démarrer la belle saison sur un air festif. Les habitants sont venus nombreux sur l'ancien terrain de camping, pour participer à cette soirée animée par DJ Disco Mobile. Le temps des plus clément ne rendant la soirée que plus belle.

Fête patronale

Comme chaque année, la Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell, a organisé, le dimanche 30 juin, sa traditionnelle fête patronale, dédiée à Saints Pierre et Paul. Après l'office religieux, présidé par le Père Ketterer, les paroissiens se sont retrouvés place de la mairie pour un apéritif et une vente de pâtisserie faite maison.

Marché de Montagne

Tous les mardis du 25 juin au 27 août, ainsi que le dimanche 4 août s'est déroulé un des événements les plus courus de notre vallée, le Marché de Montagne, qu'on ne présente plus. Marché de Montagne qui souffla cette année ses 20 bougies. 20 ans déjà depuis la toute première édition et un succès qui ne se dément pas, espérons que l'aventure perdure encore longtemps.

Spectacle de fin d'année de l'école

Ce sont les 2 et 4 juillet que les enfants de l'école de Lautenbach-Zell, ont donné les 2 représentations de leur spectacle de fin d'année ... Magnifique comédie musicale. Bravo aux enfants et aux organisateurs.

Fête de la carpes frites

La journée carpes frites du dimanche 7 juillet organisée par les membres de l'Amicale de l'étang des cygnes, a eu comme à l'accoutumée un très grand succès. Après le repas les convives ont également eu l'occasion de participer au concours de pêche.

Tour de France cycliste

Le 11 juillet dernier, vous n'aurez pas pu l'éviter, marqua le retour du Tour du France Cycliste dans notre vallée, leur dernier passage datant de juillet 2014. Un évènement toujours marquant pour notre région, même si les complications liées à la circulation ce jour-là n'ont pas fait que des heureux !

Grand prix de la MJC de Buhl

L'édition 2019 de la course cycliste de la MJC de Buhl s'est courue le jeudi 15 août dans les rues de Lautenbach-Zell et Sengern, avec quatre courses au programme pour les plus jeunes (minimes et cadets) et aussi pour d'autres (Pass'D1/D2/D3/D4). C'est l'Allemand Lukas Baldinger qui a remporté la 38ème édition du Grand Prix de la MJC.

Hommage à Maurice Arnold

Samedi 31 août, le Conseil Municipal a voulu marquer 4 évènements. Le premier est la réouverture de la 3ème classe qui avait fermé en 2016. Le deuxième, ce sont les travaux de rénovation de peintures des 2 petits couloirs et de la salle de classe, effectués par les membres du Conseil Municipal au mois d'août. Le troisième, c'est l'extension des plages horaires du périscolaire, avec la garde du soir. Le quatrième, consistait à donner un nom à notre école. Le choix de Maurice Arnold était une évidence, c'est lui avec son équipe qui ont œuvré en 1981 pour que l'école puisse accueillir des maternelles.

Nombreux ont bénéficié de ses conseils en natation, en ski sur ses explications sur la pêche, etc.... Son engagement dans la commune et les associations, mérite qu'il soit cité en exemple.



Rentrée des classes (2 septembre 2019)

Fête de la Nature au Vivarium du Moulin (14 et 15 septembre 2019)



Installation des nouveaux prêtres (29 septembre 2019)

Les nouveaux prêtres de la Communauté de Paroisses du Haut-Florival ont été installés lors d'une messe d'accueil, célébrée le 29 septembre à la collégiale de Lautenbach. Nous souhaitons la bienvenue au Père Norbert WEGSCHNEIDER ainsi qu'au Père Serge HABONIMANA, Prêtre coopérateur.

Evénements à venir

Octobre

* **Jeudi 31 et vendredi 1er de 19h à 23h : Nocturne au Vivarium du Moulin ;**

Novembre

* 1 au 3 de 11h à 18h : 4ème Marché d'Automne - salle ancienne gare Lautenbach ;

* **Lundi 11 à 9h15 : Messe de l'Armistice à Lautenbach-Zell, suivie de la cérémonie aux Monuments aux Morts ;**

* Samedi 16 : Concert - salle ancienne gare Lautenbach ;

* Jeudi 21 : Marché d'envies de 18h à 20h - à Lautenbach ;

* 22 au 8 décembre : Exposition de photos - salle du cloître Lautenbach ;

* **Samedi 23 à 9h30 - Initiation aux gestes qui sauvent - maison des associations Sengern ;**

Décembre

* **Vendredi 6 : Illumination du sapin de Noël - place de la Mairie à 18h30 ;**

* **Samedi 7 : Vente de sapins ancien dépôt des Sapeurs-Pompiers Lautenbach-Zell (sur commande) ;**

* Samedi 7 à 20h30 : Concert avec la chorale "crescendo" - collégiale Lautenbach ;

* Samedi 7 et dimanche 8 : Marché de Noël artisanal, gourmand et solidaire - salle ancienne gare Lautenbach ;

* Dimanche 15 : Concert de Noël - église de Linthal ;

* Jeudi 19 : Marché d'envies de 18h à 20h - à Lautenbach ;

* **Samedi 21 et dimanche 22 : Marché de montagne de Noël - place de la mairie ;**

Janvier

* **Dimanche 12 : Fête de Noël des aînés de la commune - salle ancienne gare Lautenbach ;**

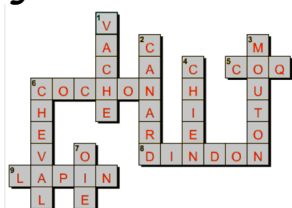
* Jeudi 16 : Marché d'envies de 18h à 20h - à Lautenbach ;

Février

* Samedi 1 : Théâtre "Mahmoud et Nini" - salle ancienne gare Lautenbach ;

* Jeudi 20 : Marché d'envies de 18h à 20h - à Lautenbach ;

Vous aimez jouer aux cartes, jeux de société, ou tout simplement envie de partager un moment agréable et dans la bonne humeur ?



**Rejoignez-nous les mardis à partir de 14h, - SALLE
MAISONS DES ASSOCIATIONS SENGERN
pour une après-midi récréative**



Battues de chasse

- le 2 novembre 2019

- le 16 novembre 2019

- le 14 décembre 2019

- le 11 janvier 2020

Initiation aux gestes qui sauvent

La Commune en partenariat avec le Centre Français de Secourisme, organise le 23 novembre 2019, à la maison des associations Sengern, une formation aux "gestes qui sauvent". Cette formation d'une durée d'environ 2 h sera dispensée de 9h30 à 11h30, avec à l'issue la remise d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie. (cette formation est également ouverte aux enfants à partir de 6 ans)



Historique

Les soldats Napoléoniens de la Commune de Lautenbach-Zell / Sengern - 1802-1815

Des 700 000 soldats de la grande armée, 682 000 ont été indexés par les généalogistes et parmi eux sont recensés 7 citoyens de notre commune :

André RAMSEYER : fusilier au 6ème Régiment de Ligne, a fait la campagne d'Espagne 1808-1809 et est décédé à l'hôpital de ?, le 6 juin 1811 par suite de fièvre. (Registre matricule)

Jean Georges MULLER : hussard au 3ème Régiment de Hussard, 2ème Compagnie, 2ème Escadron, décédé le 9 mai 1806 à l'hôpital militaire de Landau (Allemagne), par suite de dysplasie pulmonaire. (Retranscription de l'acte de décès de l'armée dans état civil de Laut-Zell et dans le registre de matricule)

Nicolas ERNY : chasseur au 12ème Régiment de Chasseurs à cheval, 5ème Compagnie, décédé sur le champ de bataille d'Iena (Allemagne) à Auerstaedt par suite d'un coup de feu, le 14 octobre 1806. La bataille d'Iena était combinée avec celle d'Auerstaedt avec pour conséquence la défaite de l'armée prussienne et une perte de 7 000 hommes du côté Français. (Retranscription de l'acte de décès de l'armée dans l'état civil de Laut-Zell)

Pierre RIETHMULLER : fusilier au 69ème Régiment de Ligne, 5ème Bataillon en 1811, affecté au Régiment de l'Ile de Walcheren (Pays Bas). Les membres de cette unité étaient des réfractaires au service militaire arrêtés par la gendarmerie. Affecté par la suite au 69ème Régiment de Ligne, sa date de démobilisation, n'est pas renseignée. (Registre matricule)

André RIETHMULLER : fusilier au 60ème Régiment de Ligne, 4ème Bataillon, 7ème Compagnie, décédé à l'hôpital d'Alexandrie (Italie), le 18 décembre 1804, par suite de fièvre. Ce régiment occupait successivement Parme, Alexandrie et Brescia, jusqu'en 1804. (Retranscription de l'acte de décès de l'armée dans l'état civil de Laut-Zell)

Eloi ou Eloy FLORENTZ : grenadier au 69ème Régiment de Ligne, 3ème Compagnie, 1er Bataillon, est tué sur le pont d'Elchingen (Bavière, Allemagne), le 15 octobre 1805, lors de la bataille de cette ville opposant le Maréchal Ney aux Autrichiens. Au bout de 10 heures de combat, l'armée Française met en déroute les Autrichiens en laissant près de 1 000 braves sur le terrain, dont Eloi Florentz. Il était le fils de Jean Florentz et d'Elisabeth Franck de Sengern. (Retranscription de l'acte de décès dans registre état civil de Laut-Zell, voir aussi historique du 69ème Régiment d'Infanterie de Ligne 1796-1815, bataille d'Elchingen par frédéric.berjaud.fr et le rapport du Général LOISON - le grenadier FLORENTZ y est cité)

Pierre FLORENS (FLORENTZ) le prénom et la date de naissance sont mal renseignés sur sa fiche de matricule, il s'agit certainement d'un fils de Jean Florentz et d'Elisabeth Franck, né à la Tränk (Felsenbach) et frère d'Eloi. Il est entré au service au 10ème Régiment de Cuirassier, le 20 août 1802 et a été admis le 1er novembre 1809 au prestigieux 1er Régiment de Grenadier à cheval de la Garde Impériale. (pour être accepté dans ce régiment, les recrues doivent mesurer au moins 1,76m, avoir participé à au moins 4 campagnes et citer pour acte de bravoure) Ils étaient tous décorés de la Légion d'Honneur.

Ce soldat, a fait la campagne d'Allemagne 1805, de Prusse 1807, de Pologne et d'Autriche 1809 et la campagne de Russie en 1812, d'où il a été mis en arrière, le 12 décembre 1812 après avoir été supposé prisonnier lors de la retraite de Russie. (Registre matricule)

Sources : - ADHR - registre décès 1793-1862 - w.w.w.napoleon.org - GENEAWIKI, registres matricules Napoléoniennes 1802-1815

Par Pierre MUTZ - 2019



Recettes

GALETTES DE COURGETTES (pour 4 personnes environ)

Laver deux grosses courgettes et les râper. Les placer dans une passoire, ajouter un peu de sel et mélanger. Laisser reposer 20 min jusqu'à ce qu'elles dégorgent.

Les envelopper dans un linge propre et essorer pour en extraire le maximum d'eau.

Dans un saladier mélanger vos courgettes râpées avec 50 g de farine, 2 œufs, un oignons haché, une pincée de sel, vous pouvez ajouter selon votre goût du persil, du basilic ou tout autre herbe aromatique. Mélanger le tout jusqu'à obtention d'une préparation homogène. Rajouter un peu de farine au besoin. Former des galettes et les disposer sur un plat.

Dans une poêle, verser de l'huile et faire dorer les galettes des deux côtés à feu moyen pendant quelques minutes. Servir chaud.



SOUPE DE POTIRON ET CHATAIGNE (pour 6 personnes)

Mettre 1 kg de potiron, coupés en morceaux, 2 carottes, 1 oignon dans une cocotte, couvrir d'eau et faire cuire sous pression environ 7 mn ; saler poivrer.

Pendant ce temps, faire cuire à l'eau 100 grs châtaignes, les égoutter et les peler.

Mixer ensuite le tout, saler poivrer. La soupe est prête, on peut y rajouter de la crème fraîche, du persil et des lardons rissolés.



CHIPS DE LEGUMES MAISON

Une recette facile, rapide et anti-gaspi de chips maison. Vous pouvez faire des **chips maison** à base de **pommes de terre** mais aussi d'autres légumes (comme la carotte ou la betterave par exemple). Vous pouvez également utiliser les **épluchures de légumes** : pour ça, préférez des légumes bio. À l'aide d'un économe, faire des fines lamelles de pommes de terre ou de légumes. Les plonger dans une friteuse (ou dans une casserole) dans une huile chauffée à environ 180°C. Laisser dorer quelques minutes, jusqu'à ce qu'elles soient bien croustillantes. Une fois croustillantes, les disposer sur du papier absorbant pour retirer l'excédent d'huile. Saler, poivrer, épicer selon vos goûts et servir aussitôt.



Bon appétit !

Nos joies, nos peines

Naissances



- Le 1er mars à Colmar, Kais POIZOT, fils de Julien POIZOT et de Laura VITTAUT.
- Le 2 mars à Colmar, Elio SAUNER, fils de Lionel SAUNER et de Valérie STUDER.
- Le 11 mai à Colmar, Logan HALLER, fils de David HALLER et de Jordane DORMONT.
- Le 6 juillet à Colmar, Darius STOICA, fils de Cristian-Doru STOICA et de Oana-Elena CRISMARU.
- Le 17 juillet à Colmar, Giulia IMPERIALE, fille de Guillaume IMPERIALE et de Mélodie MARTIG.
- Le 4 septembre à Colmar, Samuel MICOLAJCZYK, fils de Gaël MIKOLAJCZYK et de Hinda BOUNOUA.
- Le 10 septembre à Colmar, Noa FLUHR, fille de Arnaud FLUHR et de Charline STUTZ.
- Le 14 septembre à Colmar, Kylian, Rémy, Jean, Lucien ANDOLFATTO, fils de Laurent ANDOLFATTO et de Sylvie RUFFENACH.
- Le 8 octobre à Colmar, Gabin, Yves, Claude MULLER GUTTIEREZ, fils de Benjamin MULLER et de Sophie GUTTIEREZ.
- Le 10 octobre à Colmar, Fanette, Aurore, Billie GUICHARD PLICHARD, fille de Vincent GUICHARD et de Julie PLICHARD.

Mariages

- Le 11 mai, Michael IBY et Florence REMITA.
- Le 18 mai, Thibault VANHILLE et Julie GRANDMOUGIN.
- Le 6 juillet, Morgan MOINE et Lucie SCHULLER.
- Le 14 septembre, Laurent FELDMANN et Carole MARUCCIA.
- Le 21 septembre, Etienne SCHICKEL et Jeannine WEILLER.



Décès

- Le 23 avril à Mulhouse, Georges, Auguste DEBENATH, compagnon de Catherine RISSER.
- Le 9 mai à Lautenbach-Zell, Jean, Georges GROSS, époux de Denise, Emma, Guillemette KECH.
- Le 15 juin à Colmar, Catherine, Juliette STEHLIN, épouse de Carmelo GUALLAR.
- Le 24 juin à Soultzmatt, Jean-Marie, Charles SCHAFFHAUSER, époux de Agnès, Elise BOHN.
- Le 2 juillet à Colmar, Agnès, Elise BOHN, veuve de Jean-Marie, Charles SCHAFFHAUSER.
- Le 24 juillet René, Joseph RIETHMULLER, époux de Viola, Elvira SCHWALLER.
- Le 30 juillet à Guebwiller, Hélène, Florida LIMACHER, veuve de Donato, Primo AROMATARIO.

Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Mme Doris GRUMMENACKER
- Famille Vincent GUICHARD et Julie PLICHARD ainsi qu'à leurs enfants Eulalie et Bertille.
- Mr Patrick MITAINE et Mme Myriam LECOMTE.
- Mme Fanny COURSE ainsi qu'à Matthieu ZUMKELLER.



Anniversaires

Octobre

| | | |
|----|--------------------------|--------|
| 02 | LICHTLE Yves | 66 ans |
| 03 | AG MOUHAMATT Annie | 70 ans |
| 03 | DEBENATH Annette | 65 ans |
| 07 | MARUCCIA Danielle | 73 ans |
| 08 | MARCK Hubert | 77 ans |
| 09 | ARNOLD Pierrette | 65 ans |
| 11 | MISLIN Henriette | 69 ans |
| 12 | SIMONKLEIN Henri | 76 ans |
| 12 | MARTENS M-Dominique | 67 ans |
| 14 | FRANCK J-Paul | 76 ans |
| 17 | SEILNACH-FIMBEL Béatrice | 66ans |
| 18 | SANCHEZ Henriette | 73 ans |
| 20 | RAUCH Huguette | 81 ans |
| 20 | SCHICKEL Jeannine | 69 ans |
| 24 | MASSERON Elisabeth | 82 ans |
| 24 | DESFONTAINES Christian | 72 ans |
| 24 | MARCK Pierrette | 69 ans |
| 25 | GONCALVES Ereilia | 79 ans |
| 30 | SCHWAERTZIG Hélène | 82 ans |
| 30 | FLUCK M-Jeanne | 74 ans |
| 31 | SEILNACH-FIMBEL P-Paul | 69 ans |

Novembre

| | | |
|----|---------------------|--------|
| 01 | GRARE Dominique | 67 ans |
| 01 | KILLY Benoît | 69 ans |
| 04 | HALLER Raymond | 88 ans |
| 05 | BARBIER Jean | 72 ans |
| 06 | CASTRO Leonardo | 73 ans |
| 11 | ETTERLEN Hélène | 86 ans |
| 11 | ROSSIN Doris | 67 ans |
| 12 | FISCHER M-Pia | 82 ans |
| 13 | SACCHI Dolorès | 65 ans |
| 15 | MARCK Hermine | 79 ans |
| 18 | SCHWALLER M-Thérèse | 90 ans |
| 19 | REINHARDT Mathilde | 96 ans |
| 20 | KUSTER Edmond | 87 ans |
| 20 | ANDRES Agnès | 67 ans |
| 23 | LAIS Daniel | 65 ans |
| 24 | WEHRLLEN M-Louise | 91 ans |
| 25 | CORTESE Béatrice | 68 ans |
| 27 | WAGNER André | 71 ans |

Décembre

| | | |
|----|--------------------|--------|
| 02 | CHAMBARD Françoise | 72 ans |
| 07 | FUCHS J-Louis | 72 ans |
| 08 | BARBIER Fernande | 68 ans |
| 08 | TREAN Martine | 68 ans |

Décembre (suite)

| | | |
|----|------------------|--------|
| 12 | RISSEY Irène | 91 ans |
| 12 | WAGNER Paul | 80 ans |
| 12 | MARUCCIA Lucio | 72 ans |
| 14 | CHAMBARD Claude | 73 ans |
| 16 | ARNOLD J-Paul | 75 ans |
| 16 | FRICK Bernard | 72 ans |
| 18 | FISCHER J-Pierre | 87 ans |
| 20 | LAPP Armand | 85 ans |
| 21 | ROZEROT Monique | 80 ans |
| 24 | FISCHER Silvia | 68 ans |
| 27 | SCHICKEL Etienne | 69 ans |
| 28 | MEYER Rose Marie | 76 ans |
| 30 | WEILLER Roger | 67 ans |

Janvier

| | | |
|----|-------------------|--------|
| 02 | RICHERT Fernande | 87 ans |
| 05 | GRIGNON Gérard | 75 ans |
| 05 | MARCK J-Jacques | 72 ans |
| 06 | WERMELINGER Henri | 91 ans |
| 09 | FRANCK Clément | 86 ans |
| 12 | FUHRMANN Monique | 89 ans |
| 12 | VOGEL Jean | 72 ans |
| 12 | FERRANDI François | 72 ans |
| 14 | BATTIN Elisabeth | 68 ans |
| 18 | BOESCH Dominique | 71 ans |
| 20 | MUTZ Agnès | 66 ans |
| 22 | FRANCK Marlyse | 78 ans |
| 22 | KUSTER François | 65 ans |
| 24 | WAGNER Jacqueline | 81 ans |
| 25 | TORRELLI René | 70 ans |
| 27 | NOLL Michel | 68 ans |

Février

| | | |
|----|-----------------------|--------|
| 03 | MYSLIWICS Yvonne | 83 ans |
| 03 | HENCK Hubert | 70 ans |
| 04 | FRANCK Charlotte | 81 ans |
| 04 | HERRGOTT Bernard | 67 ans |
| 05 | FRANCK Ninie | 82 ans |
| 09 | ESLINGER Pierre | 81 ans |
| 11 | SONNTAG Raymond | 65 ans |
| 16 | MEYER Lucien | 82 ans |
| 18 | HOOG J-Marc | 68 ans |
| 21 | KUSTER René | 69 ans |
| 23 | HUEN M-Monique | 77 ans |
| 24 | BRENGARD Jeannine | 75 ans |
| 24 | UMBDENSTOCK M-Thérèse | 70 ans |
| 24 | HAMMERER Hubert | 72 ans |
| 25 | ACKERMANN Robert | 83 ans |

Février (suite)

| | | |
|----|-------------------|--------|
| 25 | GROSS Denise | 73 ans |
| 26 | EHRHART M-Thérèse | 82 ans |
| 27 | ERB Alice | 97 ans |

Mars

| | | |
|----|--------------------|--------|
| 01 | HUEN Andrée | 84 ans |
| 02 | JENNY Pierre | 78 ans |
| 05 | PFEFFER Colette | 72 ans |
| 05 | HUEBER François | 72 ans |
| 08 | CZICHON Bernd | 75 ans |
| 10 | FRANCK Bernadette | 80 ans |
| 11 | LEHR Julien | 87 ans |
| 11 | RISSER Maurice | 82 ans |
| 12 | DHRISS Abdellah | 72 ans |
| 14 | RICHERT Gérard | 86 ans |
| 14 | THOMAS Bernard | 71 ans |
| 16 | WEHRLLEN Gertrude | 74 ans |
| 18 | ZINDERSTEIN Nicole | 69 ans |
| 19 | WENZINGER Marcel | 68 ans |
| 20 | MARTENS Raymond | 68 ans |
| 24 | FRICK Marthe | 72 ans |
| 29 | FISCHER Raymonde | 74 ans |
| 30 | BOLL André | 81 ans |

Avril

| | | |
|----|------------------------|--------|
| 01 | BRONNER Marie Josée | 84 ans |
| 03 | ERNY Etienne | 75 ans |
| 03 | HAMMERER M-Thérèse | 68 ans |
| 05 | JENNY Anne Marie | 78 ans |
| 06 | RAUCH Jean Pierre | 83 ans |
| 08 | AUDEBEAU Jeannette | 70 ans |
| 09 | DELLA SIGNORA Serge | 66 ans |
| 10 | FISCHER Pierre | 68 ans |
| 13 | FISCHER Marie Claire | 66 ans |
| 14 | VOGEL Marie Thérèse | 71 ans |
| 19 | TREAN Claude | 69 ans |
| 20 | RISSER Michel | 66 ans |
| 23 | FORLEN Liliane | 71 ans |
| 24 | BAUM Liliane | 69 ans |
| 24 | FISCHER Gaston | 74 ans |
| 24 | GRUNENBERGER M-Thérèse | 93 ans |
| 25 | FISCHER Paulette | 84 ans |
| 26 | SIMONKLEIN Marthe | 73 ans |
| 28 | GSTALTER Rémy | 73 ans |

Mai

| | | |
|----|----------------|--------|
| 01 | KLEIN Valentin | 65 ans |
| 01 | FORLEN J-Marie | 74 ans |
| 01 | KUSTER A-Marie | 71 ans |

Mai (suite)

| | | |
|----|-----------------------|--------|
| 02 | KUBLER Juliette | 80 ans |
| 05 | ACKERMANN Marie Lucie | 81 ans |
| 06 | TODISCO Marie Hélène | 80 ans |
| 07 | CZICHON Marie-Louise | 73 ans |
| 07 | NAAS Lucie | 90 ans |
| 07 | RIETHMULLER Marthe | 90 ans |
| 10 | FISCHER Marie Reine | 68 ans |
| 10 | SCHMITT Alice | 90 ans |
| 11 | SPERISSEN René | 69 ans |
| 12 | LANTZ Jeannine | 80 ans |
| 18 | FURST Christiane | 81 ans |
| 19 | SACCHI Claude | 67 ans |
| 21 | SONNTAG Antoine | 92 ans |
| 23 | BOLL Suzanne | 78 ans |
| 23 | OBRECHT Marthe | 76 ans |
| 25 | ROZEROT Henri | 84 ans |
| 26 | SANCHEZ José | 70 ans |
| 27 | MANANT Claude | 69 ans |
| 29 | HUEBER Martine | 69 ans |
| 30 | PREISS Fernand | 89 ans |
| 30 | GRARE Gilbert | 66 ans |
| 30 | PFIFFELMANN Michèle | 71 ans |
| 31 | SCHMID Joseph | 70 ans |

Juin

| | | |
|----|-------------------------|--------|
| 03 | RISSER Andrée | 75 ans |
| 03 | CORTESE Michel | 69 ans |
| 03 | RUDOLF Marie Joseph | 67 ans |
| 04 | SCHMUCK Marie Louise | 87 ans |
| 04 | FRIESS Jean-Paul | 87 ans |
| 05 | REIFSTECK Robert | 65 ans |
| 05 | WAGNER Marie France | 73 ans |
| 06 | BOESIGER Marguerite | 87 ans |
| 07 | MEYER Monique | 95 ans |
| 07 | FISCHER Marie Georgette | 92 ans |
| 07 | LELLI Blandine | 78 ans |
| 10 | FURST Jean-Jacques | 82 ans |
| 14 | FISCHER Claude | 65 ans |
| 18 | WEHRLLEN Pierre | 91 ans |
| 19 | MARCK Paulette | 77 ans |
| 21 | PIERREL Jean Louis | 69 ans |
| 25 | ZINDERSTEIN Michel | 68 ans |
| 26 | WITTLIN Elisabeth | 68 ans |
| 27 | ARNOLD Marie Odile | 66 ans |
| 29 | BIEHLER Gérard | 67 ans |
| 29 | SPERISSEN Chantal | 67 ans |



Noces d'Or, le 2 mai 2020
FRICK Marthe et Bernard



Concert de Noël

samedi 21 décembre à 20h,
à l'église de Lautenbach-Zell



Donné par l'Harmonie 1882 de Bollwiller sous la direction Laurent Hirsinger.
Entrée gratuite – plateau au profit du conseil de fabrique
Venez nombreux partager avec nous cette pause musicale sur notre chemin vers la
Nativité.

Illuminations de Noël

le 6 décembre 2019 à 18h30

Place de la Mairie à Lautenbach-Zell

Chants

Illumination
du sapin

Vin chaud

Poésies





Marché



de Montagne

de Noël



À Lautenbach-Zell

Père Noël



Chants de Noël

*Crèche
Vivante*



Marché Paysan

Samedi 21/12

Dimanche 22/12

Buvette

16h à 20h

